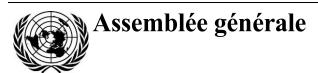
Nations Unies A/72/L.47



Distr. limitée 6 avril 2018 Français Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 14 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Ouganda: projet de décision

Thème et thèmes subsidiaires de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Prenant acte de la note du Secrétaire général sur les préparatifs de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud¹, et rappelant sa résolution 71/318, intitulée « Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », décide :

- a) Que le thème principal de la Conférence s'intitulera « Rôle de la coopération Sud-Sud et mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives »
 - b) Que les thèmes subsidiaires de la Conférence seront les suivants :
 - i) Perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud;
 - ii) Difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;
 - iii) Mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite ;
 - iv) Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

¹ A/72/711.



